



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 133 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi

Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte de la liquidation finale des actifs de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), dont la valeur d'inventaire totale s'élevait à 59 152 442 dollars au 3 novembre 2008. La liquidation de ces actifs a été effectuée conformément à l'article 5.14 du Règlement financier de l'ONU.

État récapitulatif de a liquidation des actifs de l'Opération des Nations Unies au Burundi au 3 novembre 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Pourcentage</i>
Groupe I : actifs cédés à d'autres missions ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	51 336,5	86,8
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la mission		
Actifs vendus	1 936,2	3,3
Dons au Gouvernement burundais	2 799,4	4,7
Groupe III : actifs sortis de l'inventaire ou perdus	3 080,3	5,2
Total	59 152,4	100,0

La décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre est énoncée au paragraphe 11 du présent rapport.



I. Introduction

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1545 (2004), puis adapté et prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 1692 (2006), par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération d'une ultime période de six mois, jusqu'au 31 décembre 2006.

2. On se souviendra que, par sa décision 61/554, l'Assemblée générale a approuvé le don au Gouvernement burundais des actifs de l'Opération, dont la valeur d'inventaire totale s'élève à 2 799 400 dollars et la valeur résiduelle à 1 726 300 dollars.

3. Avec l'expiration du mandat de l'ONUB le 31 décembre 2006 et la mise en place, en vertu de la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité, d'une mission politique spéciale de relais, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), à compter du 1^{er} janvier 2007, des actifs de l'ONUB dont la valeur d'inventaire totale s'élevait à 30 380 193 dollars ont été cédés au BINUB, les décisions à prendre concernant leur liquidation, y compris tout autre don au Gouvernement burundais, étant reportées à la fin du mandat du Bureau.

4. Le présent rapport rend compte de la liquidation finale des actifs de l'ONUB au 3 novembre 2008, effectuée conformément à l'article 5.14 du Règlement financier de l'ONU.

II. Classement et liquidation des actifs de l'Opération des Nations Unies au Burundi

5. Pour liquider les actifs de l'ONUB, on s'est appuyé sur les règles et les principes ci-après, énoncés à l'article 5.14 du Règlement financier de l'ONU :

a) Le matériel en bon état qui répond aux normes établies ou est jugé compatible avec le matériel existant est transféré à d'autres opérations de maintien de la paix ou mis en réserve pour former les équipements de départ de missions à venir;

b) Le matériel qui ne peut servir à des opérations de maintien de la paix en cours ou à venir peut être transféré à d'autres activités de l'Organisation financées par des contributions statutaires, à condition que le besoin de ce matériel soit démontré;

c) Le matériel qui ne peut servir à des opérations de maintien de la paix en cours ou à venir ni à d'autres activités de l'ONU financées par des contributions statutaires mais qui peut être utile à d'autres organismes, à des organisations internationales ou à des organisations non gouvernementales est vendu à ces organismes ou organisations;

d) Tout matériel ou bien qui n'est pas nécessaire ou dont il ne peut être disposé conformément aux alinéas a), b) ou c) ci-dessus, ou qui est en mauvais état, est vendu conformément aux procédures applicables aux autres matériels ou biens de l'Organisation;

e) Les actifs qui ont été installés dans un pays et dont le démantèlement entraverait le relèvement de ce pays sont remis au gouvernement dûment reconnu dudit pays moyennant une indemnisation sous la forme qui aura été convenue par l'Organisation et le gouvernement. Sont notamment concernés les installations et équipements aéroportuaires, les bâtiments, les ponts et le matériel de déminage. Lorsqu'il ne peut être disposé de ces actifs de cette manière ou autrement, ils sont transférés sans frais au gouvernement du pays concerné. De tels transferts nécessitent l'approbation préalable de l'Assemblée générale.

6. Les actifs de l'ONUB, dont la valeur d'inventaire totale s'élevait à 59 152 442 dollars au 3 novembre 2008, ont été regroupés en 15 catégories de matériel : matériel d'hébergement, matériel de transmissions, matériel informatique, groupes électrogènes, matériel médical, matériel de déminage, matériel divers, matériel d'observation, matériel de bureau, citernes à essence et débitmètres, bâtiments préfabriqués, matériel de réfrigération, matériel de sécurité, véhicules et citernes à eau et fosses septiques.

7. Conformément aux règles et aux principes rappelés au paragraphe 5 ci-dessus, les actifs de l'ONUB ont été classés en trois groupes (voir tableau 1).

Tableau 1
**État récapitulatif de la liquidation finale des actifs
de l'Opération des Nations Unies au Burundi**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Pourcentage</i>
Groupe I : actifs cédés à d'autres missions ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	51 336,5	86,8
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la mission		
Actifs vendus	1 936,2	3,3
Dons au Gouvernement burundais	2 799,4	4,7
Groupe III : actifs sortis de l'inventaire ou perdus		
Actifs sortis de l'inventaire	2 874,5	4,9
Actifs perdus	205,8	0,3
Total	59 152,4	100,0

8. Le groupe I comprend les actifs jugés réutilisables pour des opérations de maintien de la paix ou pour des activités de l'Organisation financées au moyen de contributions statutaires. Les actifs de ce groupe, qui ont une valeur d'inventaire de 51 336 469 dollars, soit 86,8 % de la valeur totale des actifs, ont été cédés au BINUB et à d'autres missions des Nations Unies ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) en vue d'une utilisation future.

9. Le groupe II comprend les actifs écoulés localement, d'une valeur d'inventaire de 4 735 622 dollars, soit 8 % de la valeur d'inventaire totale des actifs de l'Opération. Il regroupe les actifs donnés au Gouvernement burundais, d'une valeur d'inventaire de 2 799 417 dollars et d'une valeur résiduelle de 1 688 008 dollars.

Des actifs d'une valeur d'inventaire de 1 936 205 dollars et d'une valeur résiduelle de 628 171 dollars ont été vendus à des organismes des Nations Unies, à des organisations internationales et à des organisations non gouvernementales, ainsi qu'à des sociétés privées et à des particuliers, à l'issue d'un appel d'offres. Le produit de la vente, à savoir 567 730 dollars, a été porté au crédit du compte spécial de l'ONUB comme recettes accessoires (voir tableau 2).

Tableau 2
Vente des actifs de l'Opération des Nations Unies au Burundi

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Acheteur</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur résiduelle</i>	<i>Prix de vente</i>
Sociétés privées et particuliers	1 691,2	481,8	421,3
Organismes des Nations Unies	207,3	120,0	120,0
Organisations internationales ou non gouvernementales	37,7	26,4	26,4
Total	1 936,2	628,2	567,7

10. La valeur d'inventaire des actifs du groupe III s'établit à 3 080 351 dollars, soit 5,2 % de la valeur d'inventaire totale des actifs, et leur valeur résiduelle à 1 297 897 dollars. Ces actifs ont pour la plupart été sortis de l'inventaire pour l'une des raisons suivantes : accident, dommage causé par les éléments, obsolescence, usure normale, réparation non rentable ou perte (voir tableau 3).

Tableau 3
Biens de l'Organisation sortis de l'inventaire, d'après les informations communiquées par l'Opération des Nations Unies au Burundi

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Motif de la sortie d'inventaire</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur résiduelle</i>
Accident, dommage ou défaut	815,6	427,9
Perte ou vol	259,1	127,2
Usure normale	533,1	188,4
Obsolescence	1 393,0	521,7
Réparation non rentable	29,8	15,6
Autre ^a	49,7	17,1
Total	3 080,3	1 297,9

^a Écart d'inventaire.

III. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

11. **L'Assemblée générale est appelée à prendre note du présent rapport sur la liquidation finale des actifs de l'ONUB.**
-